

---

Lettre du représentant Bouret, en mission dans le département de la Manche, qui rend compte à la Convention de ses opérations dans ces contrées, lors de la séance du 6 pluviôse an II (25 janvier 1794)

Henri Gaspard Charles Bouret

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Bouret Henri Gaspard Charles. Lettre du représentant Bouret, en mission dans le département de la Manche, qui rend compte à la Convention de ses opérations dans ces contrées, lors de la séance du 6 pluviôse an II (25 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 623-624;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1961\\_num\\_83\\_1\\_36831\\_t2\\_0623\\_0000\\_20](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36831_t2_0623_0000_20)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Mention honorable, insertion au bulletin (1), renvoyé à l'administration des domaines nationaux.

### 13

Les administrateurs du district de Rambervillers envoient à la Convention des détails relatifs à la vente des biens nationaux, à la perception des contributions, à la levée extraordinaire des chevaux, à l'exécution du décret qui met les cordonniers en réquisition. Les biens des émigrés y ont été vendus; l'estimation qui en avoit été faite les portoit à la somme de 27,995 liv., l'adjudication les a élevés à celle de 114,655 liv. Plusieurs articles ont été décuplés. Les contributions anciennes sont rentrées au trésor public: celles de 193 sont à moitié recouvrées. Les administrateurs vont envoyer à la monnoie 452 marcs d'argenterie provenant de ce qu'on appelloit vases sacrés, 123 marcs 3 onces 7 gros et demi de galons, franges et broderies en or, et 14 marcs 6 onces 4 gros de galons en argent.

Ils ont rassemblé 64 cloches au chef-lieu de district, pour de là être transportées aux fonderies nationales: ils n'en n'ont pu connoître le poids, faute d'instrumens pour peser les plus grosses. Les fournitures en souliers s'accélérent: ils ont fait passer à Strasbourg 232 couvertures, requises pour l'armée de la part du conseil exécutif provisoire. Montagnards de cœur, comme par notre position naturelle, nous sommes, disent-ils, francs républicains; et on peut compter sur l'exactitude de nos détails (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3), renvoyé à la commission des marchés.

### 14

Les sans-culottes formant la société populaire d'Etrigny (4), canton de Chalon, ont déposé au bureau d'agence du district de Chalon, 549 chemises, une paire de guêtres, 7 draps d'emballage, et ont encore à leur disposition une somme de 1,200 liv. qu'ils vont convertir en souliers: ils demandent que, pour encourager les communes voisines à suivre leur exemple, la Convention veuille bien donner de la publicité à leur offrande. Ils protestent de leur soumission aux lois, de leur désintéressement. *Vive la République!* s'écrient-ils, en terminant leur adresse: *vive la Montagne! vivent à jamais ceux qui nous ont donné une constitution qui fait notre bonheur!* (5).

Mention honorable, insertion au bulletin (6), renvoi au comité des marchés.

- (1) B<sup>in</sup>, 6 pluv.  
 (2) P.V., XXX, 116. Mention dans *J. Sablier*, n° 1099; *J. Fr.*, n° 489.  
 (3) B<sup>in</sup>, 6 pluv.  
 (4) Saône-et-Loire. Et non Atigny.  
 (5) P.V., XXX, 117. Mention dans *J. univ.*, p. 1526.  
 (6) B<sup>in</sup>, 6 pluv. (suppl<sup>t</sup>).

### 15

L'agent national près du district d'Auxerre écrit à la Convention que la vente des biens nationaux et des émigrés se soutient: un domaine provenant du ci-devant ordre de Malte, estimé 24,110 liv., a été vendu 95,380 liv. le 29 nivôse; plusieurs héritages d'émigrés, estimés 11,305 liv., ont été vendus, le premier pluviose, 25,795 livres (1).

Insertion au bulletin (2).

[Auxerre, 1<sup>er</sup> pluv. II. Au présid. de la Conv.] (3)

«La vente des domaines nationaux et celle des biens d'émigrés se soutient comme elle se doit dans un district où tout est au pas.

Le 29 nivôse, un domaine provenant du ci-devant Ordre de Malte, estimé 24 110 l. a été vendu en plusieurs parties 95 380 l.

Aujourd'hui, plusieurs héritages d'émigrés estimés 11 305 l. ont été adjugés 25 795 l. ».

RATHIER (agent nat.).

### 16

Le citoyen Bouret, représentant du Peuple à Cherbourg et dans le département de la Manche, rend compte à la Convention nationale de ses opérations dans ces contrées: toutes les autorités constituées y ont été renouvelées. Cette partie de la République, qu'avoit un instant infecté le fédéralisme, rougit de son erreur. Tous les habitans annoncent les intentions les plus républicaines; et sans une crasse de superstition, bientôt ils seroient à la hauteur des circonstances. Il espère les en purger, et faire briller parmi eux le flambeau de la raison.

Le temple de cette nouvelle divinité, dit-il, vient d'être purifié à Cherbourg, d'une manière bien éclatante; les pagodes et hochets de la papauté n'y existent plus. A cette fête ont assisté plusieurs capitaines de vaisseaux, faisant partie de la prise de la *Carmagnole* sur les esclaves de Pitt. Les capitaines ont eux-mêmes suspendu les pavillons de leurs nations à la voûte du temple et au-dessous du pavillon tricolore: ils sont ensuite venus chanter avec nous des hymnes patriotiques, et danser la *carmagnole* autour de l'arbre de la liberté (4).

Insertion au bulletin (5).

[Cherbourg, 1<sup>er</sup> pluv. II] (6)

«Je dois compte, citoyen président, à la Convention nationale de mes opérations dans le dé-

- (1) P.V., XXX, 117. Mention dans *M.U.*, 104; *J. Fr.*, n° 489; *J. Sablier*, n° 1099.  
 (2) B<sup>in</sup>, 6 pluv.  
 (3) C 291, pl. 930, p. 27.  
 (4) P.V., XXX, 118. Minute du p.-v. (C 290, pl. 911, p. 13). Reproduit dans *J. univ.*, p. 1525.  
 (5) B<sup>in</sup>, 6 pluv. (résumé).  
 (6) C 290, pl. 911, p. 13. Reproduit dans AULARD, *Recueil des Actes...*, X, 335-337. *J. Paris*, n° 391; *Rép.*, n° 37; *Audit. nat.*, n° 490; *C. Eg.*, n° 526; *M.U.*, XXX, 108. Mention dans *J. Sablier*, n° 1099; *J. Fr.*, n° 489; *Ann. patr.*, p. 1750.

partement de la Manche. Je l'ai déjà rendu en détail au Comité de salut public. Toutes les autorités constituées des sept chefs-lieux de district qui le composent viennent d'être renouvelées, depuis Cherbourg jusqu'à Mortain. J'ai soumis à l'épuration révolutionnaire tous les individus composant les administrations. Cette partie de la République, qu'avait un instant infecté le fédéralisme, a rougi de son erreur. Tous les citoyens rejettent sur leur ignorance, occasionnée par une multitude de libelles contre-révolutionnaires dont on les inondait, et sur l'absence absolue des papiers propres à les instruire, l'égarment momentané auquel ils se sont livrés. Ils annoncent les intentions les plus républicaines, et, sans une crasse de superstition qui détériore leurs facultés révolutionnaires, bientôt ils s'élèveraient à la hauteur des circonstances. Qu'on parvienne à les purger de la horde pestiférée des prêtres, qui partout, astucieux, hypocrites et fourbes, entretiennent un esprit de mysticité et des dispositions à l'esclavage incompatibles avec la liberté. Ceux seuls retardent le mouvement révolutionnaire, eux seuls interprètent à leur secte le décret du 16 brumaire (1), de manière à favoriser leur ambition et à pouvoir impunément dans l'ombre pratiquer leurs projets liberticides. Ils tremblaient avant cette époque; leurs dévotés subissaient leur sort en silence. L'interprétation abusive qu'ils donnaient à la loi leur a rendu leur crédit. J'ai vu partout, en parcourant le département, la trace de ce désordre, mais partout aussi j'ai vu des surveillants actifs, dont la vigilance leur en impose. Les campagnes seules restent exposées plus particulièrement aux dangers qui en résultent; je vais travailler à y faire briller le flambeau de la Raison.

Le temple de cette nouvelle divinité des Français vient d'être purifié hier, jour de la décade, à Cherbourg, d'une manière éclatante, par la destruction de toutes les pagodes que le fanatisme et la superstition y conservaient. Le peuple souverain a fait justice de ces hochets de la papauté, et déjà la voix de la raison peut retentir librement dans les murs dépouillés de la ci-devant église, bariolée de plus de bamboches que la Toussaint n'en réunissait dans son ancien calendrier. Mais une circonstance imprévue a augmenté le prix de cette belle journée: les capitaines de plusieurs vaisseaux suédois, danois, lubecquois et américains ont apporté leurs pavillons à la fête civique que l'on célébrait; ils les ont attachés eux-mêmes aux voûtes du temple en dessous du pavillon tricolore, et sont venus danser avec nous la carmagnole au pied de l'arbre de la liberté, que nous avons placé au même lieu où s'élevait auparavant, en face de la rade, un calvaire, dégoûtant étendard de la bigoterie.

Ces étrangers, qui ont embelli notre fête, commandent des vaisseaux qui font partie des vingt-deux prises, estimées de 10 à 12 millions, que la frégate la *Carmagnole*, commandée par le véritable père Duchesne, a enlevées aux esclaves de Pitt, dont six enrichissent en ce moment le port de Cherbourg. Rien n'égale la satisfaction que le spectacle de la fête, et surtout celui de la destruction des idoles sacerdotales, a procuré à ces braves marins, qui n'ont cessé de chanter

avec nous les hymnes de la liberté et de nous témoigner qu'ils en sont dignes. Il ne manque aux habitants de la Manche que le plaisir d'aller venger à Londres les insultes que nous ont faites les sujets de Georges. Cet espoir est dans leur cœur, et ils y voleront tous avec la même ardeur, au premier signal qui leur en sera donné par la Convention nationale. Périssent la superstition, et la France est libre!

Salut et fraternité ».

BOURET.

## 17

Les membres régénérés du tribunal du district de Sézanne (1) applaudissent aux travaux de la Convention, l'invitent à les continuer, lui jurent un attachement inviolable; l'assurent qu'ils seront toujours fermes à leur poste, et qu'ils concourront de tous leurs efforts à la propagation des grands principes qu'elle vient d'établir. Par haine pour la tyrannie, ils se sont dépouillés de ces panaches, chapeaux et manteaux qui leur rappeloient les signes d'une odieuse féodalité (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Sézanne, s. d.] (4)

« Citoyens représentants,

Vous avez, d'une main ferme et courageuse, renversé l'idole du despotisme; vous avez du haut de la Montagne, desséché la source impure du Marais; vous avez terrassé le monstre du fédéralisme; vous avez frappé d'anathème les prestiges de l'erreur, et rendu à la philosophie et à la raison, leur premier éclat, que le fanatisme avoit su obscurcir; vous avez créé une République une et indivisible; vous venez de la consolider par un gouvernement révolutionnaire, qui va vivifier toutes les parties de la machine politique, que la malveillance se plaisoit à paralyser. Les membres régénérés du tribunal du district de Sézanne se font un devoir d'applaudir à vos glorieux travaux, qu'ils vous invitent de ne point abandonner; ils vous jurent un attachement inviolable et vous assurent d'être toujours fermes et inébranlables à leur poste et de concourir de tous leurs efforts à la propagation des grands principes que vous venez d'établir.

Jaloux de suivre vos traces, ils vous préviennent que par haine pour la tyrannie, ils se sont dépouillés de ces panaches, chapeaux et manteaux qui leur rappeloient les signes d'une honteuse féodalité, qu'abhorre un vrai républicain. »

FOND, BOULANGER, RIBERON, CAMUS, BRULLEY, JUERION (commissaire nat.), GABRIEL (greffier).

## 18

Le citoyen Charles, procureur de la commune de Cluny, district de Mâcon, fait don à la Patrie de la somme de 1100 livres, qui lui revient pour

(1) Marne.

(2) P.V., XXX, 118.

(3) B<sup>in</sup>, 6 pluv.

(4) C 291, pl. 930, p. 28.

(1) Il s'agit sans doute du décret du 16 frimaire sur la liberté des cultes.